SERVICE DE RECHERCHE D'UNIFOR

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Une analyse mensuelle des derniers indicateurs du marché du travail

Mars 2024



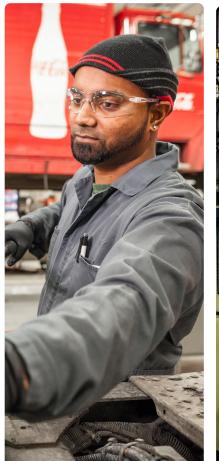
















Statistiques nationales

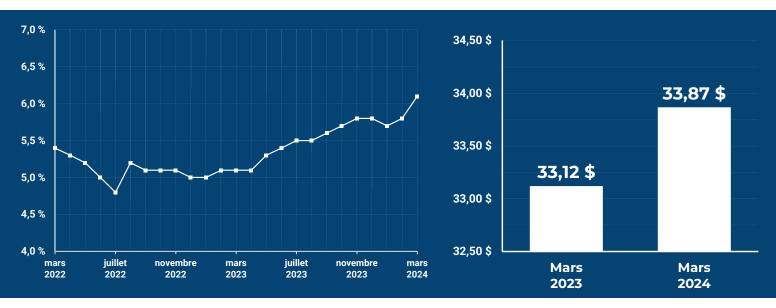
Contrairement aux prévisions générales de forte croissance de l'emploi en mars, 2 200 emplois ont été perdus et le taux de chômage a grimpé de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 6,1 %. En excluant les périodes de restrictions sanitaires pendant la pandémie de COVID-19, ce taux de chômage est le plus élevé depuis novembre 2017. Le nombre total d'emplois ayant connu une baisse marginale, la majeure partie de l'augmentation du taux de chômage est attribuable à une hausse du nombre de personnes à la recherche d'un emploi, la population canadienne en âge de travailler ayant augmenté de 91 000 personnes le mois dernier.

La croissance des salaires a marqué une pause en mars, bien qu'ils aient augmenté de 5,1 % d'une année à l'autre, représentant une hausse de 2,3 % une fois corrigée en fonction de l'inflation. Le taux de couverture syndicale est resté stable à 30,3 %, soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'en mars 2023.

	Moyenne sur 5 ans mars 2018 à mars 2022	Mars 2023	Février 2024	Mars 2024	Variation annuelle (var. ann.)	Variation mensuelle (var. mens.)
Emploi total ¹	18 841 040	20 076 400	20 402 900	20 400 700	324 300	-2 200
					1,6%	0,0%
Taux de chômage (%) ²	6,6	5,1	5,8	6,1	1,0	0,3
Taux de participation (%)3	65,3	65,7	65,3	65,3	-0,4	0,0
Taux de syndicalisation (%)4	30,5	30,4	30,3	30,3	-0,1	0,0
Salaire horaire moyen ⁵	29,50 \$	33,12 \$	34,82 \$	34,81 \$	5,1 %	0,0 %
Salaire horaire moyen réel ⁶	33,01 \$	33,12\$	33,88 \$	33,87 \$	2,3 %	nd

Taux de chômage

Salaire horaire moyen réel



Indicateurs nationaux de précarité

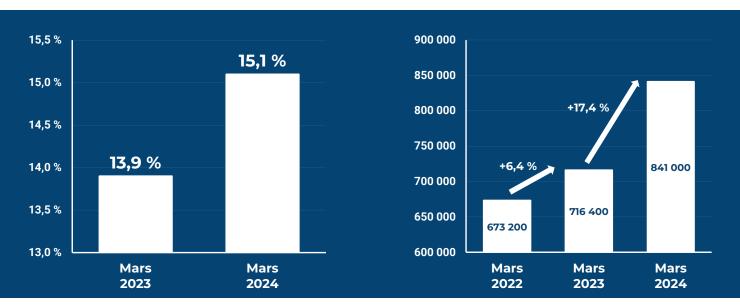
Les indicateurs de précarité d'Unifor montrent une fois de plus que les écarts sur le marché du travail canadien commencent à s'élargir. Les taux de sous-emploi et de sous-utilisation ont grimpé le mois dernier de 0,3 et de 0,4 point de pourcentage, respectivement. Le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire a également augmenté de façon marquée, atteignant 40,1 %. La plupart des données récentes ont montré

	Mars 2023	Févr. 2024	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Taux d'emplois à temps partiel (%) ⁷	18,8	19,0	19,0	0,2	0,0
Emplois à temps partiel involontaire (%)8	38,9	39,6	40,1	1,2	0,5
Taux de sous-utilisation (%)9	7,5	8,4	8,8	1,3	0,4
Taux de sous-emploi (%) ¹⁰	13,9	14,8	15,1	1,2	0,3
Personnes occupant plusieurs emplois (%)11	5,8	5,4	5,6	-0,2	0,2
Détenteurs d'emplois temporaires (%)12	10,7	10,2	10,3	-0,4	0,1
Occasionnel/autre (%)	3,3	3,2	3,1	-0,2	-0,1
Temporaire/à contrat (%)	6,4	5,9	6,2	-0,2	0,3
Saisonnier (%)	1,0	1,1	1,0	0,0	-0,1
Incidence des bas salaires (%) ¹³	19,1	22,5	19,3	0,2	-3,2
Écart salarial entre les genres ¹⁴	4,89\$	4,78 \$	4,93 \$	0,9 %	3,1 %
NEEF (x 1 000) ¹⁵	716,4	761,2	841,0	17,4 %	10,5 %

que l'affaiblissement des conditions du marché du travail touche particulièrement les jeunes travailleuses et travailleurs, le taux de chômage chez les jeunes ayant bondi de 3,1 points de pourcentages depuis mars 2023, passant de 9,5 à 12,6 %. Un examen du nombre de jeunes travailleuses et travailleurs âgés de 15 à 29 ans qui n'étaient, ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) a révélé une tendance encore plus inquiétante au cours de la dernière année, leur nombre ayant augmenté de 17,4 % (voir le tableau ci-après).

Taux de sous-emploi

Le nombre de jeunes NEEF



Statistiques régionales

Les tendances du marché du travail au cours du mois de mars divergeaient d'une région à l'autre du pays, l'Ontario affichant des gains d'emplois importants (+26 100, +0,3 %), lesquels ont toutefois été ternis par des baisses marquées au Québec (-18 000, -0,4 %), dans les Prairies (-13 500, -0,4 %) et dans le Canada atlantique (3 300, -0,3 %). Ailleurs, la Colombie-Britannique affichait une hausse marginale de l'emploi (+6 600, +0,2 %).

Le taux d'activité est demeuré stable à l'échelle nationale, mais a ralenti au Québec (-0,2), dans l'Atlantique (-0,1) et dans la région des Prairies (-0,3), alors qu'il a augmenté en Ontario (+0,2) et en Colombie-Britannique (+0,2). D'une année à l'autre, les taux de participation ont baissé dans les 3 régions les plus peuplées : l'Ontario (-0,6), le Québec (-0,5) et les Prairies (-0,6).

Les salaires ont diminué en Ontario (-0,5 %) et en Colombie-Britannique (-0,2 %) et sont restés essentiellement stables dans la région de l'Atlantique, mais les Prairies (+0,5 %) et le Québec (+0,4 %) ont connu une hausse. D'une année à l'autre, la croissance des salaires réels dans presque toutes les régions oscille entre 1 et 2 %, à l'exception de la Colombie-Britannique, où les salaires réels ont augmenté de 5 %.



Statistiques régionales continués

Atlantique

	Mars 2023	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	1 205 900	1 242 900	37 000	-3 300
			3,1 %	-0,3 %
Taux de chômage (%)	6,7	7,6	0,9	0,3
Taux de participation (%)	60,7	61,4	0,7	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	32,4	32,1	-0,3	-0,6
Salaire horaire moyen	29,06\$	30,46 \$	4,8 %	-0,1 %
Salaire horaire moyen réel	29,06 \$	29,64 \$	2,0 %	nd



Québec

	Mars 2023	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	4 490 700	4 515 200	24 500	-18 000
			0,5 %	-0,4 %
Taux de chômage (%)	4,3	5,0	0,7	0,3
Taux de participation (%)	65,0	64,5	-0,5	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	38,7	39,7	1,0	0,8
Salaire horaire moyen	32,12 \$	33,59 \$	4,6 %	0,4 %
Salaire horaire moyen réel	32,12 \$	32,68 \$	1,7 %	nd



Ontario

	Mars 2023	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	7 884 300	7 970 500	86 200	26 100
			1,1 %	0,3 %
Taux de chômage (%)	5,3	6,7	1,4	0,2
Taux de participation (%)	65,6	65,0	-0,6	0,2
Taux de syndicalisation (%)	26,3	25,9	-0,4	-0,1
Salaire horaire moyen	34,19 \$	35,87 \$	4,9 %	-0,5 %
Salaire horaire moyen réel	34,19 \$	34,90 \$	2,1 %	nd



Statistiques régionales continués

Prairies

	Mars 2023	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	3 722 800	3 824 400	101 600	-13 500
			2,7 %	-0,4 %
Taux de chômage (%)	5,4	5,9	0,5	0,2
Taux de participation (%)	69,0	68,5	-0,6	-0,3
Taux de syndicalisation (%)	28,4	27,5	-0,9	-0,1
Salaire horaire moyen	33,01 \$	34,39 \$	4,2 %	0,5 %
Salaire horaire moyen réel	33,01 \$	33,46 \$	1,3 %	nd



Colombie-Britannique

	Mars 2023	Mars 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	2 772 800	2 847 800	75 000	6 600
			2,7 %	0,2 %
Taux de chômage (%)	4,6	5,5	1,0	0,4
Taux de participation (%)	64,9	65,3	0,3	0,2
Taux de syndicalisation (%)	30,0	30,1	0,1	-0,7
Salaire horaire moyen	33,72 \$	36,40 \$	8,0 %	-0,2 %
Salaire horaire moyen réel	33,72 \$	35,42 \$	5,1 %	nd





Salaires horaires par industrie

Croissance des salaires nominaux par rapport aux salaires corrigés de l'inflation

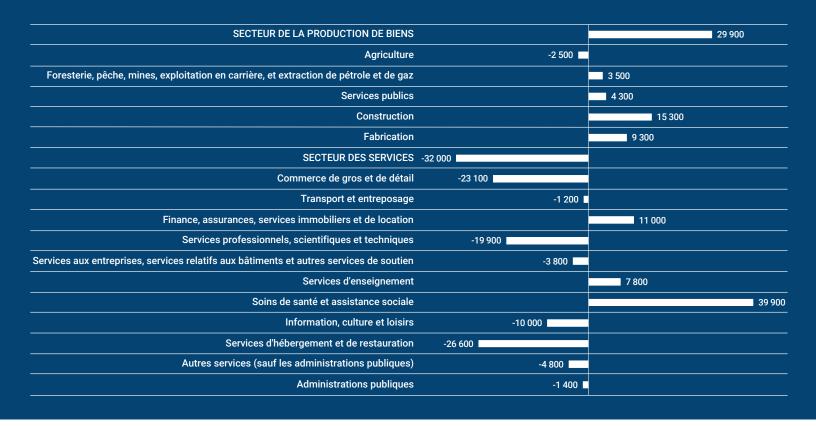
Industrie	Mars 2023	Mars 2024	Variation annuelle	Variation corrigés de l'inflation
Agriculture	23,56 \$	23,86 \$	1,3 %	-0,9 %
Foresterie	34,44 \$	36,87 \$	7,0 %	4,0 %
Mines, pétrole et gaz	50,23 \$	52,59 \$	4,7 %	1,8 %
Services publics	48,59 \$	50,63 \$	4,2 %	1,3 %
Construction	35,26 \$	36,64\$	3,9 %	1,1 %
Fabrication de biens durables	34,01 \$	35,15\$	3,3 %	0,5 %
Fabrication de biens non durables	31,53 \$	33,27 \$	5,5 %	2,6 %
Commerce de gros	34,11 \$	35,88\$	5,2 %	2,3 %
Commerce de détail	22,92 \$	23,75 \$	3,6 %	0,8 %
Transport et entreposage	31,52 \$	32,70 \$	3,8 %	0,9 %
Finances et assurances	41,64\$	44,07 \$	5,8 %	2,9 %
Services immobiliers, de location et de location à bail	33,02 \$	36,09 \$	9,3 %	6,0 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	43,59 \$	46,34\$	6,3 %	3,3 %
Soutien aux entreprises, aux bâtiments et autres	25,85\$	26,09 \$	0,9 %	-1,8 %
Services éducatifs	38,20 \$	39,27 \$	2,8 %	0,0 %
Soins de santé et assistance sociale	31,23 \$	33,06 \$	5,9 %	2,9 %
Information, culture et loisirs	31,22 \$	31,48 \$	0,9 %	-1,9 %
Hébergement et services de restauration	19,46 \$	20,49 \$	5,3 %	2,4 %
Autres services	28,07 \$	29,85\$	6,3 %	3,3 %
Administration publique	42,15\$	44,69 \$	6,0 %	3,1 %

L'évolution des salaires par industrie continue de montrer des différences marquées, bien que les travailleuses et travailleurs de la plupart des secteurs aient connu une hausse de leur salaire réel au cours de la dernière année. En particulier, la croissance des salaires réels dans le secteur des services éducatifs, qui a toujours été inférieure à l'inflation, a atteint la parité en mars alors que l'inflation a de nouveau reculé pour s'établir à 2,8 %.

En mars, les pertes d'emplois ont surtout touché le secteur de la production de services (-32 000), notamment les secteurs du commerce de gros et de détail (-23 100) et des services d'hébergement et de la restauration (-26 600). Des gains dans le secteur des soins de santé et de l'aide sociale (+39 900) sont venus partiellement compenser ces pertes.

Gains et pertes mensuels d'emplois par industrie et par secteur

Variation de l'emploi par industrie et par secteur, de février à mars 2024









NOTES

- 1. L'emploi total comprend toutes les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui sont actuellement employées. Corrigé des variations saisonnières.
- 2. Le taux de chômage exprime le pourcentage de Canadiennes et Canadiens en âge de travailler qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail. Il n'inclut pas les chômeurs qui ne sont pas actuellement à la recherche d'un emploi ou qui sont sans emploi de façon permanente, et qui sont donc considérés comme étant en dehors du marché du travail. Corrigé des variations saisonnières.
- 3. Le taux de participation exprime le pourcentage de tous les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui participent au marché du travail, y compris les personnes ayant un emploi et les chômeurs (à la recherche active d'un emploi). Corrigé des variations saisonnières.
- 4. Le taux de syndicalisation comprend les travailleuses et travailleurs qui sont membres d'un syndicat ainsi que ceux qui sont non syndiqués mais couverts par les modalités d'une convention collective.
- 5. Le salaire horaire moyen est calculé à partir des salaires ou traitements habituels déclarés par les employés pour leur emploi principal.
- 6. Le salaire horaire moyen réel corrige les salaires pour tenir compte de l'impact de l'inflation et est exprimé en dollars du mois correspondant de l'année précédente. Les données de l'indice des prix à la consommation n'étant pas disponibles pour le mois en cours avant la publication des résultats de l'Enquête sur la population active, l'indice des prix à la consommation du mois précédent est utilisé pour estimer les salaires réels de la période en cours.
- 7. Le taux d'emplois à temps partiel mesure le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses salariés qui travaillent à temps partiel.
- 8. Le taux d'emplois à temps partiel involontaire mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel qui souhaitaient un emploi à temps plein.
- 9. Le taux de sous-utilisation, ou R8, est utilisé par Statistique Canada pour mesurer la main-d'œuvre sous-utilisée. Il ajoute au taux de chômage ceux qui attendent un rappel ou des réponses, les mises en chantier à long terme, les travailleuses et travailleurs découragés (ceux qui n'ont pas cherché parce qu'ils pensaient qu'aucun emploi n'était disponible) et une partie des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaires.
- 10. Le taux de sous-emploi mesure le pourcentage de Canadiennes et Canadiens qui veulent travailler mais qui ne peuvent pas trouver un emploi convenable ou qui ne disposent pas de systèmes de soutien adéquats leur permettant de se lancer dans la recherche d'un emploi. Il mesure donc l'ampleur réelle de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Le taux de sous-emploi ajoute au taux de chômage tous les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire et les personnes aux limites de la population active (c'est-à-dire celles qui voulaient travailler mais qui n'ont pas pu chercher activement un emploi en raison de circonstances atténuantes).
- 11. Le taux de cumul d'emplois mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés qui occupent deux emplois ou plus.
- 12. Le taux de titulaires d'emplois temporaires mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés dont l'emploi est temporaire.
- 13. L'incidence des bas salaires est exprimée en pourcentage des salariés horaires qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian. Cette mesure est une norme largement acceptée pour déterminer le seuil de faible revenu.
- 14. L'écart de rémunération entre les sexes mesure la différence moyenne de revenu entre les hommes et les femmes qui gagnent un salaire horaire. Un écart positif indique que les hommes gagnent, en moyenne, plus que les femmes.
- 15. La catégorie des NEEF mesure le nombre de Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont pas actuellement en emploi, aux études ou en formation.





www.unifor.org